

THERMOSEPT ED *No Change Service!*

Version 03.00 Date de révision 10.03.2015

Date de dernière parution 29.10.2012

Date de la première version publiée

23.07.2012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : THERMOSEPT ED

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéFabricant/Fournisseur : Schülke & Mayr AG
Sihlfeldstr. 58
8003 Zürich
Suisse
Téléphone: +41444665544
Téléfax: +41444665533
mail.ch@schuelke.com
www.schuelke.comPersonne de contact : Application Department HI
+49 (0)40/ 521 00 544
ADHI@schuelke.com
(Schülke France SARL: +33-0149698378)
(Schülke & Mayr AG: +41-444665544)**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145 (24 h)
Numéro d'appel d'urgence : +41444665544
+49 (0)40 / 52 100 -0**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Toxicité aiguë, Catégorie 4

H302: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë, Catégorie 4

H332: Nocif par inhalation.

Corrosion cutanée, Catégorie 1B

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1

H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

THERMOSEPT ED *No Change Service!*

Version 03.00

Date de révision 10.03.2015

Date de dernière parution 29.10.2012

Date de la première version publiée

23.07.2012

Nocif

Corrosif

Nocif

R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.

R34: Provoque des brûlures.

R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H302 + H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338+P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

111-30-8

Glutaral

THERMOSEPT ED *No Change Service!*

Version 03.00 Date de révision 10.03.2015

Date de dernière parution 29.10.2012

Date de la première version publiée
23.07.2012**2.3 Autres dangers**

Ce mélange contient de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Pas de dangers particuliers connus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants dangereux

Nom Chimique	Index-Numéro No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Glutaral	605-022-00-X 111-30-8 203-856-5 01- 2119455549- 26-XXXX	T; R23/25 C; R34 Xn; R42/43 N; R50	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Skin Corr. 1B; H314 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	20 %
Éthanol	603-002-00-5 64-17-5 200-578-6 01- 2119457610- 43-XXXX	F; R11	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	5 - 15 %

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos. Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

THERMOSEPT ED **No Change Service!**

Version 03.00 Date de révision 10.03.2015

Date de dernière parution 29.10.2012

Date de la première version publiée

23.07.2012

peau	moins 15 minutes. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
En cas d'ingestion	: Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Faire boire des petites quantités d'eau. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, Mousse, Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

Risque spécifique de la substance ou du produit lui-même, de ses produits de combustion ou des gaz dégagés : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d)';, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂)**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface.

THERMOSEPT ED *No Change Service!*

Version 03.00

Date de révision 10.03.2015

Date de dernière parution 29.10.2012

Date de la première version publiée

23.07.2012

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

voir section 8 + 13

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de la chaleur. Conserver le récipient bien fermé.

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Glutaral	111-30-8	MAK	0,05 ppm 0,21 mg/m ³	SUVA
Glutaral	111-30-8	Valeur limite à courte terme	0,1 ppm 0,42 mg/m ³	SUVA
Éthanol	64-17-5	Valeur limite acceptable	500 ppm 960 mg/m ³	SUVA
Éthanol	64-17-5	Valeur limite à courte terme	1.000 ppm 19.200 mg/m ³	SUVA

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

THERMOSEPT ED *No Change Service!*

Version 03.00

Date de révision 10.03.2015

Date de dernière parution 29.10.2012

Date de la première version publiée

23.07.2012

Glutaral	: Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Inhalation, Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux, Valeur: 0,25 mg/m ³
Éthanol	: Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Inhalation, Effets potentiels sur la santé: Effets aigus, Effets locaux, Valeur: 1900 mg/m ³ Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Contact avec la peau, Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Valeur: 343 mg/m ³ Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Inhalation, Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Valeur: 950 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Glutaral	: Eau douce, Valeur: 0,0025 mg/l Eau de mer, Valeur: 0,00025 mg/l Sédiment d'eau douce, Valeur: 5,27 mg/kg Sédiment marin, Valeur: 0,527 mg/kg Sol, Valeur: 0,03 mg/kg Effets sur les installations de traitement des eaux usées, Valeur: 0,8 mg/l Utilisation/rejet intermittent(e), Valeur: 0,006 mg/l
Éthanol	: Eau douce, Valeur: 0,96 mg/l Eau de mer, Valeur: 0,79 mg/l Sédiment d'eau douce, Valeur: 3,6 mg/kg Sol, Valeur: 0,63 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux	: Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Protection des mains	: Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatrill (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatrill (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.
Protection respiratoire	: N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Mesures de protection	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	: Ne pas déverser dans les eaux de surface.
-------------------	---

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

THERMOSEPT ED *No Change Service!*

Version 03.00

Date de révision 10.03.2015

Date de dernière parution 29.10.2012

Date de la première version publiée

23.07.2012

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: nauséabonde
II Seuil olfactif	: non déterminé
Point d'éclair	: 63 °C, DIN 51755 Part 1
Température d'inflammation	: Éthanol: > 360 °C
Température d'auto-inflammabilité	: non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure	: Éthanol: 3,1 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	: Éthanol: 15 % (v)
Inflammabilité	: N'entretient pas la combustion.
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible
pH	: env. 3,6, 20 °C, concentré
Point de fusion/point de congélation	: < -5 °C
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: env. 90 °C,
Pression de vapeur	: env. 35 hPa, 20 °C,
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,04 g/cm ³ , 20 °C
Hydrosolubilité	: dans toutes les proportions, 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: env. 3,2 mPa*s, 20 °C, DIN 53019,
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Des bases fortes, Acides forts et oxydants forts, Amines, Ammoniaque

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

THERMOSEPT ED *No Change Service!*

Version 03.00

Date de révision 10.03.2015

Date de dernière parution 29.10.2012

Date de la première version publiée

23.07.2012

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Produit**

- | | |
|---------------------------------|---|
| Toxicité aiguë par voie orale | : Estimation de la toxicité aiguë: 497 mg/kg, Estimation de la toxicité orale aiguë, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1, Nocif en cas d'ingestion. |
| Toxicité aiguë par inhalation | : Estimation de la toxicité aiguë: 2,5 mg/l, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1, Nocif par inhalation. |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : Estimation de la toxicité aiguë: > 5000 mg/kg, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1 |

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit**

- | | |
|--|--|
| | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves., Méthode de calcul |
|--|--|

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit**

- | | |
|--|--|
| | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves., Méthode de calcul |
|--|--|

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit**

- | | |
|--|---|
| | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:****Glutaral:**

- | | |
|--|--|
| Génotoxicité in vitro | : On a vu des résultats contradictoires dans différentes études. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation | : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes. |

Éthanol:

- | | |
|--|--|
| Génotoxicité in vitro | : Non mutagène dans le test d'Ames. OCDE ligne directrice 471 |
| Génotoxicité in vivo | : non mutagénique |
| Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation | : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène. |

Cancérogénicité**Composants:****Glutaral:**

- | | |
|------------------------------|---|
| Cancérogénicité - Evaluation | : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène. |
|------------------------------|---|

Éthanol:

- | | |
|------------------------------|--|
| Cancérogénicité - Evaluation | : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales. |
|------------------------------|--|

THERMOSEPT ED *No Change Service!*

Version 03.00

Date de révision 10.03.2015

Date de dernière parution 29.10.2012

Date de la première version publiée

23.07.2012

Toxicité pour la reproduction**Composants:****Glutaral:**Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
- Evaluation

Tératogénicité - Evaluation : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Éthanol:

Incidences sur le développement du fœtus : Rat, Oral(e), NOAEL: 2.000 mg/kg

Toxicité pour la reproduction : Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très fortes doses de cette substance.
- Evaluation

Tératogénicité - Evaluation : Des expériences sur l'animal ont démontré des effets mutagènes et tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Produit**

||Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Composants:****Glutaral:**

||Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:****Glutaral:**

Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Éthanol:

Rat: NOAEL: 2.400 mg/kg, Oral(e)

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire**Produit**

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Produit**

Toxicité pour les bactéries : CE50: 217 mg/l, OECD 209

12.2 Persistance et dégradabilité**Produit**

Biodégradabilité : Facilement biodégradable. OCDE 301D / CEE 84/449 C6

THERMOSEPT ED *No Change Service!*

Version 03.00

Date de révision 10.03.2015

Date de dernière parution 29.10.2012

Date de la première version publiée

23.07.2012

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 5.200 mg/l, solution de 1%

Composants:**Glutaral:**

Biodégradabilité : Facilement biodégradable. 90 - 100 o/o, 28 d, OCDE Ligne directrice 301 A

Éthanol:

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Produit**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Composants:**Glutaral:**

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: env. -0,36 (23 °C) , pH: 7, Directive 92/69/CEE, A.8

Éthanol:

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,14, calculé

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****Glutaral:**

Mobilité : Mobile dans les sols

Éthanol:

Mobilité : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit**

Ce mélange contient de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes**Produit**

Information écologique supplémentaire : aucun

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

THERMOSEPT ED *No Change Service!*

Version 03.00 Date de révision 10.03.2015

Date de dernière parution 29.10.2012

Date de la première version publiée

23.07.2012

Code d'élimination des déchets : CED 070601
 Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : UN 1903

IMDG : UN 1903

IATA : UN 1903

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : DESINFECTANT LIQUIDE, CORROSIVE, N.S.A. (Glutaral)

IMDG : DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Glutaral)

IATA : Disinfectant, liquid, corrosive, n.o.s. (Glutaral)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8

IMDG : 8

IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR
 Groupe d'emballage : III
 Code de classification : C9
 Numéro d'identification du danger : 80

Étiquettes : 8
 Code de restriction en tunnels : E

IMDG
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : 8
 EmS Code : F-A, S-B

IATA
 Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

THERMOSEPT ED **No Change Service!**

Version 03.00 Date de révision 10.03.2015

Date de dernière parution 29.10.2012

Date de la première version publiée

23.07.2012

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses : La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Composés organiques volatils : 5 %, Directive 2010/75/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

SECTION 16: Autres informations**Texte complet pour phrases R**

R11 : Facilement inflammable.
R23/25 : Toxique par inhalation et par ingestion.
R34 : Provoque des brûlures.
R42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H290 : Peut être corrosif pour les métaux.
H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 : Toxique par inhalation.
H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

THERMOSEPT ED **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 10.03.2015

Date de dernière parution 29.10.2012

Date de la première version publiée

23.07.2012

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquides inflammables
Met. Corr.	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Resp. Sens.	Sensibilisation respiratoire
Skin Corr.	Corrosion cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Information supplémentaire

Les changements envers la dernière édition!!!

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.